299278 - Le doute qui affecte les actes constitutifs de la prière

question

Je souffre d'une maladie qui me rend incapable de se souvenir si je me suis incliné ou pas et si je me suis prosterné une fois ou deux et si j'ai prononcé la formule Allah akbar. La maladie s'atténue parfois et s'aggrave en d'autres jours. Le problème est que, quand bien même je referais la prière plusieurs fois, la situation ne changerait pas. Car , chaque fois que je m'incline ou me prosterne , je perd la mémoire. Ce que je fais le plus souvent est de retenir le plus grand nombre (d'actes) et m'abstiens de procéder à une prosternation de réparation car Allah a dit: Allah n'impose à aucune âme ce qui est au-dessus de ses forces. Mes prières sont-elles valides?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il ne faut pas tenir compte du doute obsessionnel car il ne justifie pas une prosternation de réparation. Faites votre prière en retenant le plus grand nombre de rakaa que vous croyez avoir accomplis, comme vous l'avez dit.Ne tenez pas compte du doute. Voilà l'avis de la majorité des jurisconsultes.

Le hanafite, al-Kassani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), citant Muhammad ibn al-Hassan (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Si l'on éprouve le doute au commencement de ses ablutions, on doit procéder au lavage de l'organe concerné car on était sûr d'avoir à le laver mais on doute de l'avoir fait. Par douter au commencement, on entend parler du doute qui n'est pas habituel et est sans précédent. S'il s'agit d'un doute qui arrive souvent, on ne doit pas en tenir compte car il s'agit d'une obsession à laquelle il faut mettre fin une fois pour toutes. Car, autrement, on ne se consacrera pas à l'accomplissement de la prière. Ce qui n'est pas permis.
Extrait de Badaaee as-sanaaee (1/33)

Le malikite, as-Saawi, dit: Quand quelqu'un doute exceptionnellement d'avoir lavé un organe… cela signifie que si un tel fidèle doute d'avoir bien lavé un organe de son corps, il doit y déverser de l'eau et le frotter de sorte à être sûr de l'avoir lavé.

Quand à celui qui éprouve très fréquemment un tel doute, il ne doit pas e tenir compte car, à force de prêter attention aux obsessions, on laisse miner les fondements même de sa foi, à Dieu ne plaise. » Extrait de Hachiyatou Saawi alaa ach-charh as-saghiir (1/170)

Dans son Mataalibou oulinnouha (1/507), le hanbalite, cheikh Moustapha ar-Rouhaybaani, dit: La prosternation de réparation n'est instituée que dans le cas où le doute devient obsessionnel car on ne doit pas en tenir compte. Il en est de même quand le doute survient fréquemment au cours des ablutions , notamment le lavage et l'enlèvement des impuretés ou au cours de la purification à l'aide du sable. Il ne faut pas en tenir compte car cela pourrait entraîner une augmentation de la prière alors qu'on est sûr de l'avoir parfaite. Voilà pourquoi , il faut l'écarter et s'en détourner.

En somme, votre prière est valide. Et nous demandons à Allah de vous guérir et de vous pardonner.

Allah le sait mieux.